## Procès Verbal de la réunion du 28 avril 2014

Le dix-neuf avril deux mille quatorze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingthuit avril deux mille quatorze**, à vingt heures, salle de la Mairie.

\*\*\*

#### **ORDRE DU JOUR**

### Budget principal

Approbation du Compte de Gestion 2013 Affectation des résultats de l'exercice 2013 Vote des taux des taxes locales Vote du Budget Primitif 2014

## • Budget annexe – Chaufferie bois automatique

Approbation du Compte de Gestion 2013 Affectation des résultats de l'exercice 2013 Vote du Budget Primitif 2014

#### Budget annexe – Lotissement

Approbation du Compte de Gestion 2013 Affectation des résultats de l'exercice 2013 Vote du Budget Primitif 2014

- Acquisition de terrain
- Salle du Moulin Utilisation
- Chantiers Loisirs
- Questions diverses

\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LITT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. LITT Claude, M. TERRIÈRE Eric, Mme DAUNIZEAU Bénédicte, Mmes DEBENEST OLIVIER Fabienne, LE REST Marie-Gwénaëlle, MARTIN Cécile, TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine,

MM. BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DUPUIS Fabrice, DURIVAULT David, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Eric, QUINTARD Dominique.

Absente représentée : Mme ROY Estelle.

Monsieur Eric MARCHOUX a été élu Secrétaire.

# N° 2014 – 28.04 - 46 – Comptes de Gestion 2013 - Budget Principal -

- Budgets annexes : Chaufferie bois - Lotissement - Photovoltaïque

## Le Conseil Municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs 2013 de la Commune de JAZENEUIL: budget « principal », budget « Chaufferie bois », budget « Lotissement », et budget « Photovoltaïque \* », les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestions dressés par Monsieur le comptable du Trésor, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chaufferie bois », budget « Lotissement », et budget « Photovoltaïque \* », del'exercice 2013,
- après s'être assuré que Monsieur le Comptable du Trésor ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celle relatives à la journée complémentaire,
- 2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ➤ déclare que les comptes de gestion de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chaufferie bois », budget « Lotissement », et budget « Photovoltaïque \* », dressés pour l'exercice 2013 par Monsieur le comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2014 - 28.04 - 47 - Affectation des résultats

**BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE** 

## Le Conseil Municipal:

✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Principal de la Commune,

<sup>\*</sup> budget « Photovoltaïque \* » n'a donné lieu à aucune écriture en 2013

✓ Constatant que le Compte Administratif 2013 présente les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investiss	sement
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
Opérations exercice	459 575.53	515 649.59	471 636.59	521 934.08
Résultat 2013		56 074.06		50 297.49
Report 2012				95 245.04
Résultat de clôture		56 074.06		145 542.53

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'Investissement),
  - Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2013	56 074.06
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	50 374.06
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	/
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 700.00
Total affecté au c/1068 (R.I.)	50 374.06
Total affecté au c/002 (R.F.)	5 700.00

#### **BUDGET CHAUFFERIE BOIS**

## Le Conseil Municipal:

- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Chaufferie Bois de la Commune,
- ✓ Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investiss	sement
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
Opérations exercice	19 724.65	19 699.70	11 317.41	12 945.89
Résultat 2013	24.95			1 628.48
Report 2012		1 448.81		2 337.11
Résultat de clôture		1 423.86		3 965.59

✓ Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'Investissement),

#### Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2013	1 423.86
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	/
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	/
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 423.86
Total affecté au c/1068 (R.I.)	1
Total affecté au c/002 (R.F.)	1 423.86

## **BUDGET LOTISSEMENT**

## Le Conseil Municipal:

- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du Budget Lotissement de la Commune,
- ✓ Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat 2013	0.00	0.00	0.00	0.00
Report 2012	424.58		0.00	0.00
Résultat de clôture	424.58		0.00	0.00

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'Investissement),
  - Décide la reprise du résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2013	- 424.58
Reprise du déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 424.58
Total affecté au c/002 (D.F.)	- 424.58

## N° 2014 – 28.04 - 48 – Vote des taux des trois taxes locales pour 2014

Monsieur le Maire fait savoir que les valeurs locatives cadastrales déterminant les bases des taxes locales pour 2014 ont été revalorisées forfaitairement de 0.9% par l'Etat.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à la majorité des voix (9 voix pour, 6 voix contre) le principe d'une augmentation des taux des trois taxes pour 2014.

Après consensus du Conseil Municipal sur une augmentation des taux de 1% uniformément sur l'ensemble des trois taxes, les produits suivants pour 2014 seraient obtenus :

Taxes 2014	Taux	Bases	Produits
Taxe d'Habitation	14.11 %	780 700	110 157 €
Taxe Foncier Bâti	16.42 %	476 200	78 192 €
Taxe Foncier Non Bâti	38.86 %	115 000	44 689 €
		Total	233 038 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (14 voix pour, 1 abstention) une augmentation des trois taux de 1% pour 2014, et vote les taux suivants :

Taxes	Taux 2014
Taxe d'Habitation	14.11 %
Taxe Foncier Bâti	16.42 %
Taxe Foncier Non Bâti	38.86 %

## N° 2014 – 28.04 - 49 – Budget Primitif 2014 Budget principal - Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

## • Section de Fonctionnement : 525 310 €

Le virement à la section d'investissement est de : 26 881 €

## • Section d'Investissement : 508 969 €

Les sommes suivantes sont affectées en dépenses aux opérations d'équipement ci-dessous :

Travaux en régie		5 000.00 €
Opération n°100	Bâtiments divers	4 700.00 €
Opération n°101	Voirie divers	12 700.00 €
Opération n°103	Matériel divers	11 300.00 €
Opération n°114	Eclairage public	7 100.00 €
Opération n°119	Acquisition d'immeubles	18 000.00 €

Opération n°120	Salle des fêtes	2 000.00 €
Opération n°121	Eglise	1 200.00 €
Opération n°122	Protection incendie	6 500.00 €
Opération n°123	Plantation de haies	18 100.00 €
Opération n°124	Cimetière	1 335.00 €
Opération n°125	Sécurisation du bourg	155 373.00 €
Opération n°126	Mairie	12 000.00 €
Opération n°127	Plan Local d'Urbanisme	16 192.00 €
Opération n°130	Salle du Moulin	32 700.00 €
Opération n°132	Bibliothèque	5 720.00 €
Opération n°134	Mobilier urbain	3 900.00 €
Opération n°136	Réseau secondaire chauffage	5 249.00 €
Opération n°137	Enfouissement réseaux élec et télécom - EP	0.00 €
Opération n°138	Mares	2 000.00 €
Opération n°139	Signalétique des services	3 400.00 €
Opération n°140	Licence 4	4 500.00 €
Opération n°141	Aménagement aire camping-car	5 000.00 €

N° 2014 – 28.04 - 50 – Budget Primitif 2014 Budget annexe : Chaufferie automatique à bois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Chaufferie automatique à bois » pour l'exercice 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

• Section de Fonctionnement : 21 227.00 € HT

• Section d'Investissement : 18 856.00 € HT

La somme suivante est affectée à l'opération ci-dessous :

Opération n°101	Stockage bois	7 600.73 € HT
-----------------	---------------	---------------

N° 2014 – 28.04 - 51 – Budget Primitif 2014 Budget annexe : Lotissement communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Lotissement communal » pour l'exercice 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

• Section de Fonctionnement : 390 000 € HT

• <u>Section d'Investissement</u> : 390 000 € HT.

## N° 2014 – 28.04 - 52 – Acquisition de terrain Cité du Champ de la Croix

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014 – 14.04 – 45 « Chemin piétonnier du Champ de la Croix – Acquisition de terrain » par laquelle le Conseil Municipal faisait une offre d'acquisition à titre gracieux des parcelles cadastrées G 945, G 946, G 947 appartenant à Madame ADAM Lucie ; les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune de JAZENEUIL.

Monsieur le Maire fait savoir que Madame ADAM a répondu favorablement à la proposition communale et aux conditions fixées ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'acquisition à titre gracieux des parcelles cadastrées G 945, G 946, G 947 appartenant à Madame ADAM Lucie, et donne pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches administratives d'acquisition auprès de l'étude de Maître Samuel CHAUVIN, Notaire à LATILLE, et de viser l'acte.

## N° 2014 – 28.04 - 53 – Salle du Moulin Utilisation du local

La salle du Moulin n'a pas pu être classée comme Établissement Recevant du Public (ERP) en raison des risques d'inondation.

Cette salle est cependant utilisée par des associations pour le stockage de matériel et comme lieu de repli en cas de mauvais temps.

En cas d'accident, la responsabilité du maire serait engagée.

Monsieur le Maire a pris rendez-vous avec les services de la Préfecture et de la Direction Départementale des Territoires afin de déterminer quelle utilisation peut être faite de cette salle.

## N° 2014 – 28.04 - 54 – Sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg

## Dernière tranche conditionnelle

Monsieur le Maire rappelle qu'une dernière tranche conditionnelle de travaux de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg reste à réaliser : la rue Saint Nicolas, le parking de la rue Saint Jean Baptiste, et le chemin piétonnier du Champ de la Croix.

Le montant des travaux est établi de la manière suivante :

Récapitulatif	Montant HT	Montant TTC
Montant des travaux rue Saint Nicolas (TC.3)	74 411.65 €	88 996.33 €
Montant des travaux « option 8 » parking	10 629.50€	12 712.88 €
Chemin piétonnier du Champ de la Croix	5 000.00 €	5 980.00 €
Actualisation CCAP	10 000.00 €	11 960.00 €
Honoraires MO + OPC	3 173.11 €	3 795.04 €
Montant total de la programmation 2014	103 214.26 €	123 444.25 €

Si cette tranche devait être réalisée, la programmation serait prévue pour Septembre 2014. Pour l'heure, une subvention de 20 000 € du Conseil Régional est à l'étude, et une subvention de 5 000 € est accordée au titre de la Réserve Parlementaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la programmation de cette tranche en septembre 2014.

A la majorité des voix : 13 voix pour, 2 abstentions, le Conseil Municipal décide la programmation des travaux en septembre 2014.

## N° 2014 - 28.04 - 55 - Acquisition d'une Licence 4

Monsieur Eric TERRIERE informe le Conseil qu'il a rencontré Monsieur Gérard LEGEAY, gérant du bar restaurant « le Bout du Pont ».

Celui-ci accepterait de vendre sa licence 4 à la commune pour un montant de 4 000€.

Cette acquisition éviterait qu'un exploitant décide de partir avec cette licence pour installer un bar dans une autre commune.

La licence devenue communale serait ensuite louée au gérant du bar au prix de 50 € mensuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte d'acquérir la Licence 4 de Monsieur Gérard LEGEAY au prix de 4000 €,
- fixe le montant du loyer mensuel d'exploitation de la licence 4 à 50 €,
- charge Monsieur le Maire de viser les différentes pièces administratives pour permettre cette acquisition.

La dépense sera imputée à l'article 2051 de l'opération « Licence 4 ».

## N° 2014 – 28.04 - 56 – Chantier loisirs 2014

Organisé par la Communauté de Communes du Pays Mélusin, le Chantier Loisirs prévu sur JAZENEUIL est fixé du 7 juillet au 11 juillet 2014.

Le Conseil Municipal retient les projets suivants :

création d'une vidéo sur la Commune.

• entretien des chemins de randonnées.

Madame Estelle ROY s'occupera des derniers détails concernant la mise à disposition de matériel vidéo et de l'animation autour de ce thème.

## N° 2014 – 28.04 - 57 – Nuits Romanes 2014

La Région Poitou-Charentes renouvelle la programmation de Nuits Romanes pour 2014.

La Commune de JAZENEUIL s'était inscrite pour organiser une nouvelle « Nuit Romane » le 17 juillet 2014.

La signature de la convention entre le Conseil Régional et la Commune de JAZENEUIL engage cette dernière à assurer l'accueil du public et à offrir un moment convivial.

Un point est fait sur la disponibilité des membres du conseil pour assurer l'organisation de la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 24 heures.

# Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014

2014 – 28.04 - 46	Comptes de Gestion 2013 - Budget Principal - Budgets annexes : Chaufferie bois – Lotissement - Photovoltaïque
2014 – 28.04 - 47	Affectation des résultats
2014 – 28.04 - 48	Vote des taux - des trois taxes locales pour 2014
2014 – 28.04 - 49	Budget Primitif 2014 - Budget principal - Commune
2014 – 28.04 - 50	Budget Primitif 2014 - Budget annexe : Chaufferie automatique à bois
2014 – 28.04 - 51	Budget Primitif 2014 - Budget annexe : Lotissement communal
2014 – 28.04 - 52	Acquisition de terrain - Cité du Champ de la Croix
2014 – 28.04 - 53	Salle du Moulin - Utilisation du local
2014 – 28.04 - 54	Sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg - Dernière tranche conditionnelle
2014 – 28.04 - 55	Acquisition d'une Licence 4
2014 – 28.04 - 56	Chantier loisirs 2014
2014 – 28.04 - 57	Nuits Romanes 2014

## Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY  Absente représentée	Monsieur Eric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVAULT
Madame Marie Gwénaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Eric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA RIBARDIERE